

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Pascal TERRASSE et Christine MALFOY, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de BOURG SAINT ANDEOL lors de la Commission Permanente du 9 mai 2016 :

Au titre du dispositif d'intervention en faveur des structures culturelles, la compagnie ADARA percevra une subvention de 1 500 €.

Les Clubs sportifs ayant dans leurs effectifs des jeunes de moins de 18 ans percevront une dotation pour le fonctionnement de leur école de sport et l'organisation de stages pendant les vacances scolaires. Une subvention globale de 3 391 € sera ainsi répartie au profit de :

- Aïkido Club Saint Just Marcel
- Athlétic Club Bourg Pierrelatte
- Club Canoë-Kayak des Gorges de l'Ardèche
- Canoë-Kayak Club de Bourg Saint Andéol
- Vélo Club Saint Montanais
- Bourg Danse Club
- La Lame de Bergoïata
- Saint Marcel J.M Gymnastique Rythmique
- La Petite Boule Bourguésanne
- Rugby Club BSA
- Tennis Club BSA

Dans le cadre du dispositif « Un permis pour l'emploi », ECLM et l'auto-école Vivaroise à Viviers recevront chacune une subvention de 500 € pour l'accompagnement de deux jeunes du canton proposés par le réseau des Missions locales.

Au titre du dispositif Fonds d'Actions Citoyennes, la communauté de communes de Rhône aux Gorges de l'Ardèche recevra une subvention de 1 500 € pour le projet « Lézarder jeunes ».

